

ils achèvent leur travail varié; mais, règle générale, la période de travail ne dépasse pas huit heures.

5. Une et deux courses: deux charges par jour; trois courses: trois charges par jour. Les paquets de courrier que doit livrer le facteur sont déposés à son intention soit dans des boîtes de relais, soit à des endroits convenables prévus à cette fin.

6. Oui.

7. Routage du courrier à livrer; inscription des raisons pour lesquelles certaines pièces de courrier n'ont pas été livrées; perception des frais de port à payer; perception des frais dans les cas d'envoi contre remboursement.

8. Non.

9. Voir réponse au n° 8.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

IMPRESSION DE RAPPORTS OFFICIELS

M. Thatcher:

Au cours de l'année financière écoulée, quel a été le montant total dépensé par le gouvernement fédéral pour l'impression de rapports, bulletins et toutes autres publications de ministères, à l'exclusion des ministères de la Défense nationale et de la Production de défense?

PENSION DES FONCTIONNAIRES

M. Thatcher:

Quelle somme le gouvernement a-t-il versée aux fonds de retraite ou de pension a) des fonctionnaires civils permanents et temporaires, b) de la Gendarmerie royale du Canada, c) des membres des troupes permanentes, d) des juges, (1) au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1947, (2) au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1948, (3) au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1949, (4) au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1950, (5) au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1951, (6) au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1952?

DEMANDE DE DOCUMENTS

OTACO LIMITED

M. Stewart (Winnipeg-Nord):

Copie de tous contrats, correspondance, accords et autres documents échangés, depuis le 1^{er} janvier 1946 jusqu'à ce jour, entre tout ministère du gouvernement et l'Otaco Limited, d'Orillia (Ontario).

—Monsieur l'Orateur, je demande que la question soit rayée.

M. l'Orateur: Rayée.

ENTREPRISE DE LA RIVIÈRE RED-DEER

M. Quelch:

Copie des derniers rapports soumis au gouvernement fédéral par les fonctionnaires de l'administration du rétablissement agricole des Prairies relativement à l'entreprise de la rivière Red-Deer?

—Sauf erreur, on n'est pas sûr que les rapports soient prêts. Par conséquent, je demande que la question soit réservée.

(La motion est réservée.)

TRIBUS D'ESQUIMAUX ÉLOIGNÉES DES CÔTES

M. Knight:

Copie de tout rapport fait au Gouvernement, au cours des années 1947 à 1950 inclusivement, relativement à certaines tribus d'Esquimaux qui n'habitent pas sur les côtes mais vivent à l'intérieur des terres au nord-ouest de Churchill?

L'hon. M. Winters: Après avoir examiné rapidement les dossiers, je n'ai vu aucune correspondance autre que les rapports intraministériels. Je ferai volontiers examiner de nouveau les dossiers. S'il existe de la correspondance autre que les rapports des fonctionnaires du ministère, je serai heureux de la déposer.

M. Knight: Je veux bien, à condition que le ministre poursuive les recherches. Je puis lui assurer qu'il existe des documents autres que les rapports intraministériels.

(La motion est adoptée.)

QUAI À LAC-DU-CERF

M. Courtemanche:

Copie des feuilles de paye et des listes d'achat de matériaux pour les travaux de construction d'un quai à Lac-du-Cerf, comté de Labelle, exécutés depuis février 1951.

LE RÈGLEMENT

PROJET DE MODIFICATION AU SUJET DES DÉBATS ET DE LA PROCÉDURE EN COMITÉ

M. Hughes Cleaver (Halton) propose la résolution suivante:

La Chambre est d'avis que le Règlement devrait être modifié en ce qui a trait aux débats ainsi qu'à la procédure au sein des comités permanents et spéciaux, afin d'adapter davantage aux besoins actuels les règles concernant les débats. Ces modifications devraient prévoir, entre autres choses, ce qui suit:

a) L'adoption, par la Chambre, d'ordres relatifs à la répartition du temps, à l'égard de toute mesure dont elle est saisie. Les motions relatives à la répartition du temps, y compris tous les amendements qui s'y rattachent, devraient être mises aux voix par M. l'Orateur après soixante minutes de débat.

b) La fixation, par le Règlement, d'une limite de temps à l'égard du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône et du débat sur l'exposé budgétaire. A l'expiration de cette période, la motion et tous les amendements qui s'y rattachent seraient mis aux voix par M. l'Orateur.

c) Le débat sur toute motion relative à la procédure et aux amendements qui s'y rattachent est limité à une demi-heure.

d) A l'expiration du septième jour consacré à l'étude des crédits d'un ministère, le président du comité des subsides et du comité des voies et moyens devra mettre aux voix, immédiatement